



Société
canadienne
du cancer

Canadian
Cancer
Society

DIVISION DU QUÉBEC

Montréal, le 2 décembre 2010

Monsieur Raymond Bachand
Ministre du Revenu
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (QC) G1R 5L3

Docteur Yves Bolduc
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement du Québec
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (QC) G1S 2M1

Objet : Projet de loi du MSSS pour lutter contre la contrebande

Chers Messieurs Bachand et Bolduc,

Comme vous le savez déjà, le cancer est la première cause de mortalité au Québec depuis 2005. De tous les décès par cancer, le tiers de ceux-ci sont causés par un seul produit extrêmement toxique : le tabac. Au cours des dernières années, les cigarettiers ont mis sur le marché une multitude de produits plus attirants les uns que les autres pour les jeunes. Et comme si ce n'était pas assez, on a également assisté, au cours de la même période, à un retour en force du trafic organisé de tabac illégal. Vous n'êtes pas sans savoir que plus le tabac est offert à prix abordable, plus les gens fument. Cette réalité est encore plus criante chez les adolescents et les jeunes adultes.

C'est justement à propos du dossier du tabac illégal que nous vous écrivons aujourd'hui : nous avons récemment pris connaissance d'un article du quotidien *Le Soleil* mentionnant qu'il existe, au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), un projet de loi permettant de s'attaquer à la contrebande de tabac. Selon l'auteur de l'article, « la version [du projet de loi] dont nous avons obtenu copie préconise de confier de nouveaux pouvoirs aux policiers, de créer un registre des produits légaux et d'infliger de lourdes peines aux contrevenants. »

La réapparition du tabac illégal à rabais sur le marché, depuis quelques années, rend plus difficile l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec quant à la baisse des taux de tabagisme, et ce, particulièrement chez les jeunes. Des actions urgentes doivent être prises rapidement en la matière afin de conserver les acquis et pousser plus loin la lutte contre la contrebande en particulier, et la lutte contre le tabagisme en général.

Des solutions existent

En 2009, le ministère du Revenu a adopté le projet de loi 59, un pas en avant dans la lutte contre le tabac illégal. Que le ministère de la Santé, à son tour, réfléchisse à la possibilité de faire sa part, est une excellente nouvelle pour la santé publique. La Division du Québec de la Société canadienne du cancer applaudit sa volonté de passer à l'action et veut profiter de cette missive pour émettre ses recommandations :

DIVISION DU QUÉBEC
5151, boul. de l'Assomption
Montréal (Québec) H1T 4A9
Téléphone : (514) 255-5151
Télécopieur : (514) 255-2808
www.cancer.ca

PRÉSIDENT
Pierre-Alain Rodrigue

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Suzanne Dubois

Service d'information
sur le cancer
Cancer Information Service
1 888 939-3333

QUEBEC DIVISION
5151 de l'Assomption Blvd.
Montreal, Quebec H1T 4A9
Telephone : (514) 255-5151
Fax : (514) 255-2808
www.cancer.ca

PRESIDENT
Pierre-Alain Rodrigue

EXECUTIVE DIRECTOR
Suzanne Dubois

- **Que soit mis sur pied un registre payant des produits légaux, et qu'il soit entièrement financé par les fabricants de ces produits.**

Le minimum que nous attendons de la part des cigarettiers est qu'ils financent la lutte contre la contrebande puisque l'industrie bénéficie énormément de ces actions, celles-ci lui permettant de hausser ses profits. Selon nous, l'industrie devrait même financer la totalité des activités de contrôle du tabac puisqu'elle est responsable de l'initiation au tabagisme et de la dépendance de centaines de milliers de Québécois, ainsi que des coûts de santé faramineux qui en découlent.

- **Que le projet VITAL soit étendu à l'ensemble des régions de la province.** Lancé à Laval, puis à St-Jérôme et Montréal, et maintenant, selon une nouvelle formule, à Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec, si l'on se fie à ce qu'en dit le quotidien *La Tribune*, les escouades VITAL effectuent un travail très important au sein de leur communauté.

On entend régulièrement parler des cigarettes à faible coût offertes aux alentours des écoles. On oublie malheureusement trop souvent de mentionner que les réseaux de contrebande ont depuis longtemps réussi à s'immiscer à l'intérieur des écoles secondaires, où des adolescents font des profits de plusieurs centaines de dollars chaque semaine en revendant du tabac qui leur a été refilé par un adulte.

La vente de tabac illégal dans les écoles « normalise » non seulement le fait de fumer, mais rend légitime le fait de se procurer du tabac de contrebande et de faire de l'argent facile rapidement et malhonnêtement. Nos jeunes n'ont pas à être exposés à cette réalité. Les escouades policières doivent intervenir dès maintenant.

- **Que la lutte contre la contrebande (projet VITAL et autres corps policiers) soit soutenue par un budget de fonctionnement adéquat.** Les corps policiers sont encore trop peu outillés pour intervenir efficacement dans leur juridiction. Une répression accrue va de pair avec un incitatif financier. Ici encore, une partie des montants récupérés par l'enregistrement des produits pourraient servir à garnir cette enveloppe budgétaire.

Nécessité d'agir de concert

Messieurs les ministres, nous espérons que la série de mesures énumérées par *Le Soleil* ainsi que celles que nous proposons ne seront pas reléguées aux oubliettes faute d'un consensus entre vos deux ministères, comme le laisse sous-entendre le quotidien ci-haut mentionné. Chaque jour, 27 Québécois décèdent des suites directes de leur dépendance au tabagisme ou de leur exposition à la fumée secondaire. L'heure n'est pas aux querelles de clocher, mais bien à une action forte, courageuse et concertée.

En tant que plus important organisme de lutte contre le cancer au Québec et au Canada, la Société canadienne du cancer espère être en mesure de compter sur votre engagement envers la santé des Québécois, et plus particulièrement dans la lutte contre le cancer et ses causes.



Veillez agréer, Messieurs Bachand et Bolduc, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Marc Drolet
Directeur, Affaires publiques

c.c. : Jean Charest, premier ministre du Québec
Critiques en matière de la Santé, du Revenu et des Finances

